

BULLETIN D'ADHESION au SNUipp-FSU des DEUX-SEVRES 2019/2020

À retourner à SNUipp-FSU 79 - 8 rue Joseph Cugnot - 79 000 NIORT

NOM : NOM de jeune fille:

Prénom : Date de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Echelon au 31/08/2019 : Si temps partiel, quotité :%

Année de titularisation :

Instituteur P.E. P.E. hors-classe PES PEGC Retraite(e) Autre

École pour 2019 - 2020 :

Catégorie du poste occupé :

Montant cotisation :

(voir grille ci-dessous)

Paiement :

par chèque

par prélèvement fractionné

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professeur des écoles adjoint	120 €	131 €	133 €	140 €	148 €	157 €	167 €	179 €	191 €	206 €	222 €
Professeur des écoles Hors Classe		197 €	210 €	227 €	241 €	255 €					
Instituteur Adjoint-e-	115 €	120 €	123 €	126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	149 €	158 €	173 €

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et Congé de Formation (85%) :
Calculez votre cotisation au prorata de la cotisation plein traitement (minimum 86 €)

COTISATION SUPPLEMENTAIRE	
DIRECTEUR 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 7 €
DIRECTEUR 5 / 9 cl / CLIS	+ 15 €
DIRECTEUR 10 cl et plus	+ 18 €
DIRECTEUR SES / SEGPA	+ 25 €
DIRECTEUR EREA / ERDP	+ 41 €
CPAIEN	+ 14 €

RETRAITES	
. Pension inférieure à 1365 € :	87 €
. Pension comprise entre 1365 € et 1720 € :	102 €
. Pension supérieure à 1720 € :	118 €
. Pension supérieure à 2000 € :	130 €
CONGE PARENTAL ou DISPONIBILITE : 86 €	
PE Stagiaire : 90 €	
AESH, CUI et CONTRATS AIDES, étudiants M1 M2 : 35 €	



66 % du montant de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.